



**SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET
ASSIMILES DU SUD GARD (SITOM SUD GARD)
PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 25 NOVEMBRE 2025**

**L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le vingt-cinq novembre, s'est réuni à 17 heures trente, le
Comité Syndical du Sitom Sud Gard dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole,
sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et
suivants du Code des Collectivités Territoriales.**

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : Madame Sylvie AMJO BOOT (suppléante), M. Abderzak BERKANI, Mme Monique BOISSIERE, M. Jacques BOLLEGUE, M. Emmanuel CARRIERE, M. Jean-Luc CHAILAN, M. Jack DENTEL, M. Jean-François DURAND- COUTELLE, M. Frédéric ESCOGIDO, Mme Claude DE GIRARDI, Mme Sylvette FAYET, M. Jean-Jacques GRANAT, M. Jean-Christophe GREGOIRE, M. Antoine MARCOS, M. David-Alexandre ROUX, M. Richard TIBERINO.

Cté Com. Piémont Cévenol : M. Lionel JEAN.

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. David RIBES (suppléant).

Cté Com. Petite Camargue : M. Jean-Paul GERAUD, Mme Martine KUFFER, M. Didier LEBOIS, Mme Françoise TURRIBIO (suppléante).

Cté Com. Pont du Gard : M. Alain LAGET.

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Christophe BOUGAREL, M. David GUIRAUD.

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Frédéric SALLE LAGARDE.

Absents :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Bernard ANGELRAS, M. Frédéric BEAUME, M. Patrick DE GONZAGA, M. Théos GRANCHI, M. Frédéric PASTOR, M. Franck PROUST, Mme Marie-France RAINVILLE, M. Richard SCHIEVEN, Mme Christine TOURNIER BARNIER, M. Frédéric TOUZELLIER.

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES, M. Juan MARTINEZ.

Cté Com. Petite Camargue : Mme Katy GUYOT.

Cté Com. Pont du Gard : Mme Christelle ARMANDI.

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Laurent CHAPELLIER.

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Gérard DAUTREPPE.

Avait donné procuration : M. Frédéric TOUZELLIER à M. Richard TIBERINO.

Secrétaire de séance : M. David-Alexandre ROUX.

Approbation du PV du comité syndical du 6 octobre 2025.

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 21

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur Frédéric ESCOGIDO, Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Madame Claude DE GIRARDI, Madame Sylvie AMJO BOOT (suppléante)

Monsieur Richard TIBERINO, Président, porte à la connaissance des élus une décision prise dans le cadre de sa délégation de pouvoirs en tant que président :

- Décision 2025.08 : Signature de l'avenant prolongeant d'un an le MAPA n°2021-06 conclu avec la société EDENRED France, relatif à la fourniture et à la livraison de titres-restaurant.

DL25019 – Signature du marché public global de performance pour la conception, la modernisation et l'exploitation du centre de tri VALRENA et validation de l'indemnité versée aux soumissionnaires non retenus.

Monsieur Richard TIBERINO, Président, introduit :

Le présent comité syndical est consacré à la présentation du marché de performance lancé pour la modernisation et l'exploitation du centre de tri VALRENA.

Il est rappelé qu'une procédure de DSP a été déclarée sans suite en 2024 et qu'il a été décidé de lancer un marché global de performances pour la réalisation des travaux de modernisation et d'exploitation du centre de tri ;

C'est le bureau d'étude ELCIMAÏ qui a accompagné le Sitom sud Gard tout au long de la procédure avec le cabinet d'avocats PINTAT et le conseil financier ANDARTA, qui ont analysé les offres reçues.

M. Alexandre ARNAL, d'ELCIMAÏ, présente une synthèse de l'analyse des offres finales qui a abouti au choix de la CAO :

1. Rappel du déroulement de la procédure

1.1. Objet de la consultation

La consultation a été engagée par le SITOM SUD GARD en vue de l'attribution d'un marché public global de performance.

Le marché a pour objet la conception, la modernisation du process ainsi que l'exploitation, la maintenance et le GER du centre de tri de VALRENA. Le titulaire devra ainsi :

- concevoir et réaliser la totalité des travaux liés au remplacement du process ;
- recevoir et trier sur les installations les collectes sélectives apportées par le SITOM SUD GARD et des collectivités avec lesquelles le SITOM SUD GARD aura établi des conventions de traitement ;
- assurer l'accueil, la pesée et la gestion des collectes sélectives pendant la phase 2 de travaux des camions des EPCI adhérents au SITOM SUD GARD ;
- assurer l'exploitation globale du centre de tri et des équipements attachés conformément aux règles de l'art.

Ces différentes prestations sont assorties d'objectifs chiffrés de performance mesurables

L'exécution du contrat est décomposée en trois phases :

Phase 1 – Exploitation du centre de tri actuel – conception du process modernisé du centre de tri

Phase 2 – travaux de construction du process modernisé du centre de tri

Phase 3 – Exploitation – maintenance du centre de tri modernisé

1.2. Publication

Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis au JOUE, au BOAMP et sur la plateforme de dématérialisation du SITOM SUD GARD le 27 février 2025. La date limite de remise des candidatures a été fixée au 31 mars 2025.

1.3. Analyse des candidatures

Trois soumissionnaires ont remis une offre initiale dans les délais : PAPREC, SEPUR et SOVAL.

1.4. Négociations

Les candidats qui ont été admis à participer aux négociations.

Un premier tour de négociation a eu lieu les 30 juin et 1er juillet 2025.

Les candidats ont remis une offre intermédiaire le 4 août 2025.

Un second tour de négociation a eu lieu les 22 et 23 septembre 2025.

A l'issue de ce dernier tour de négociation, les candidats ont été invités à remettre une offre finale le 20 octobre 2025.

2. Rappel du cadre d'analyse des offres

2.1. Critères de jugement des offres – art. 6.4 du RC

CRITERES	PONDERATION	PIECES OFFRE
CRITERE 1 – FINANCIER	40%	
<i>Coût global pour le Pouvoir Adjudicateur sur la durée du marché, hors RUO et prime à la performance.</i>	35%	AE
<i>Cohérence et justification des coûts d'études et de travaux pour la phase Conception/Réalisation</i>	3%	DPGF
<i>Cohérence et justification des charges et produits pour la phase Exploitation</i>	2%	CEP
CRITERE 2 – PERFORMANCE	20%	
<i>Engagements de performance – phases Conception-réalisation</i>	10%	CPS
<i>Engagements de performance – phase Exploitation -Maintenance</i>	10%	CPS
CRITERE 3 – TECHNIQUE PHASE CONCEPTION – REALISATION	24%	
<i>Gestion du tri en phase transitoire</i>	2%	Mémoire technique
<i>Organisation du site et Caractère visitable du process</i>	3%	Mémoire technique
<i>Qualité et principes techniques du process, flexibilité et évolutivité</i>	8%	Mémoire technique
<i>Qualité technique du génie civil</i>	3%	Mémoire technique
<i>Organisation pour le pilotage de l'opération et dossiers réglementaires</i>	2%	Mémoire technique
<i>Sécurité, accessibilité, ergonomie</i>	4%	Mémoire technique
<i>Planning, gestion de la coactivité chantier/exploitation</i>	2%	Mémoire technique
CRITERE 4 – TECHNIQUE PHASE EXPLOITATION – MAINTENANCE	14%	
<i>Gestion, mise en œuvre des moyens humains et organisation de ces moyens pour l'exploitation des installations pendant la durée totale du marché y compris en termes de qualité et sécurité</i>	7%	Mémoire technique
<i>Organisation et pertinence de l'entretien courant, de la maintenance et du plan de GER du site et des équipements</i>	7%	Mémoire technique
CRITERE 5 – PART DU MARCHÉ RESERVE AUX PME	2%	
<i>Part du marché réservé aux PME</i>	2%	CCAP

3. Présentation synthétique des offres finales

3.1. Quelques rappels

- Durée du Marché : 11 ans
 - Exploitation du centre de tri actuel : 6 mois
 - Travaux de modernisation du process : 6 mois
 - Exploitation du centre de tri modernisé : 10 ans
- Rémunération à la tonne entrante hors traitement des refus selon 2 flux :
 - Multi-matériaux en mélange
 - Mono-matériaux

- Origine des déchets :
 - o Adhérents du SITOM Sud Gard
 - o Collectivités qui conventionneront avec le SITOM Sud Gard (SRE; Gard Rhodanien, Alès Agglo), Marseille Métropole souhaite conventionné avec le SSG pour le traitement de ses CS.
- Capacité de traitement : 30 000 t en 2 postes (Autorisation Préfectorale de 50 kt/an)

3.2. Critère 1 : FINANCIER – 40 % de la note finale

	PAPREC	SEPUR	SOVAL
Coût global pour le Pouvoir Adjudicateur sur la durée du marché, hors RUO et prime à la performance.	72 094 497 € TTC Conception HT : 1 571 812 € Travaux HT : 22 567 767 € Exploitation HT : 40 740 288 € Coût moyen HT : Phase 1 : 145,78 €/t Phase 2 : 226,21 €/t Phase 3 : 238,25 €/t	71 312 167 € TTC Conception HT : 1 076 203 € Travaux HT : 22 667 167 € Exploitation HT : 40 499 409 € Coût moyen HT : Phase 1 : 165,17 €/t Phase 2 : 256,07 €/t Phase 3 : 233,96 €/t	80 783 817 € TTC Conception HT : 1 569 029 € Travaux HT : 23 110 402 € Exploitation HT : 47 620 458 € Coût moyen HT : Phase 1 : 290,01 €/t Phase 2 : 252,19 €/t Phase 3 : 262,57 €/t
Cohérence et justification des coûts d'études et de travaux pour la phase Conception/Réalisation	les prix présentés sont cohérents et affectés sur les bons postes de la DPGF Pour ce sous-critère, l'offre est jugée moyennement satisfaisante.	les prix présentés sont cohérents et affectés sur les bons postes de la DPGF Pour ce sous-critère, l'offre est jugée moyennement satisfaisante.	,les prix présentés sont cohérents et affectés sur les bons postes de la DPGF Pour ce sous-critère, l'offre est jugée moyennement satisfaisante.
Cohérence et justification des charges et produits pour la phase Exploitation	CEP exhaustif et globalement cohérent. Non-respect pas l'application du prix plancher en phase 1. Sur ce sous-critère, l'offre est jugée moyennement satisfaisante.	CEP exhaustif et cohérent. Sur ce sous-critère, l'offre est jugée satisfaisante.	CEP exhaustif et globalement cohérent, Non-respect du prix plancher des déchets tiers. Sur ce sous-critère, l'offre est jugée moyennement satisfaisante.
Note sur 40	37.62	38.40	33.90

Arrivée de Monsieur Lionel JEAN.

Madame Sylvette FAYET sollicite une précision concernant la phase 2, période durant laquelle le centre de tri sera fermé et où les déchets devront être détournés vers d'autres installations. Elle demande quelles destinations de remplacement les candidats ont indiqué dans leurs offres.

Monsieur ARNAL apporte les éléments suivants :

- **PAPREC** propose l'utilisation de son centre de tri privé situé à Lansargues (34) ;
- **SEPUR** prévoit un dispatch vers plusieurs centres de tri : celui de Saint-Fons (69) rattaché à Nicollin, ainsi que celui du Muy (83) rattaché à Pizzorno Environnement ;
- **SOVAL** s'appuie sur le centre de tri OEKOTRI de Saint-Thibéry (34), rattaché au SICTOM Pézenas-Agde, qui regroupe actuellement sept EPCI.

Madame Sylvette FAYET interroge ensuite sur l'existence d'une preuve d'accord des centres proposés pour réceptionner temporairement les déchets du SITOM Sud Gard.

Monsieur Alex ARNAL confirme que les candidats ont effectivement fourni les arrêtés préfectoraux des centres d'accueil, permettant de vérifier la compatibilité de la zone de chalandise. Il précise que

ce travail de vérification a été réalisé et que les centres proposés disposent de la capacité nécessaire pour prendre en charge les tonnages du SITOM.

3.3. Critère 2 : PERFORMANCE – 20% de la note finale

Engagements	PAPREC	SEPUR	SOVAL
Phase Conception-réalisation (10)	Le candidat est celui qui s'engage le plus fortement au-delà des performances minimales exigées. Il obtient 100% de la note : 10/10	Le candidat s'engage à des niveaux de performance qui lui permet d'obtenir 88% de la note : 8,8/10	Le candidat s'engage sur les minimums exigés sur l'ensemble des performances. Il obtient 60% de la note : 6/10

Taux de captation	Min	PAPREC	SEPUR	SOVAL
Journaux-magazines– 1.11	94	96	96	94
PCNC – 5.02 (EMR) + PCNC 1.05 – gros cartons bruns	94	97	97	94
PCM 1.02	91	95	91	91
PCC – 5.03	93	95	93	93
PET clair – bouteilles et flacons	94	96	96	94
Mix PEHD/PP	93	95	96	93
Flux dev rigide	93	95	95	93
Acier et petits aciers	95	98	97	95
Aluminium	80	90	91	80
Petits aluminium et souples	60	85	80	60

Potentielles **réfactions** lors de la réception en cas de non-atteinte de l'engagement.

	PAPREC	SEPUR	SOVAL
Phase Exploitation – Maintenance (10)	Le candidat est celui qui s'engage le plus fortement au-delà des performances minimales exigées. Il obtient 100% de la note : 10/10	Le candidat s'engage à des niveaux de performance lui permet d'obtenir 63,4% de la note : 6,34/10	Le candidat s'engage sur les minimums exigés sur l'ensemble des performances Il obtient donc 60% de la note: 6/10

Départ de Monsieur Jean-Luc CHAILAN et Monsieur Jean-François DURANT COUTELLE.

3.4. Critère 3 : TECHNIQUE PHASE CONCEPTION – REALISATION – 24% de la note finale

	PAPREC	SEPUR	SOVAL
Gestion du tri en phase transitoire	(+) Le candidat propose de trier en ECTv2 dès la phase 1 (avec ajout de 2 opérateurs de tri). meilleures conditions de reprise pour la collectivité. Pour ce sous-critère, l'offre est jugée satisfaisante.	Tri en mix plastique conformément au cahier des charges. Pour ce sous-critère, l'offre est jugée moyennement satisfaisante.	Tri en mix plastique conformément au cahier des charges. Pour ce sous-critère, l'offre est jugée moyennement satisfaisante.
Qualité et principes techniques du process, flexibilité et évolutivité	En conclusion, la préparation primaire des produits (criblage, séparation des objets longs, pré-tri manuel) est très satisfaisante , la séparation CC/CP, les contrôles automatiques sur	En conclusion, la séparation primaire est peu satisfaisante et il n'y a pas de captation des petits aciers , en revanche la protection de la presse à paquet est intéressante et le la	En conclusion, la séparation primaire est satisfaisante ainsi que la séparation optique . En revanche, le candidat ne prévoit pas la captation des petits aciers. La presse à balle est neuve et la presse à

	les flux sortants , la flexibilité dans la gestion des refus, et la sécurité en air comprimé, est satisfaisante et permettent d'évaluer le process comme étant satisfaisant .	réserve en air comprimé satisfaisante. Au global, pour le sous-critère, l'offre est jugée moyennement satisfaisante .	paquet protégée par de la détection d'objets dangereux. Au global, l'offre est jugée satisfaisante sur ce critère.
Organisation pour le pilotage de l'opération et dossiers réglementaires	Pour ce sous-critère, l'offre est jugée moyennement satisfaisante .	Pour ce sous-critère, l'offre est jugée moyennement satisfaisante .	Pour ce sous-critère, l'offre est jugée moyennement satisfaisante .
Sécurité, accessibilité, ergonomie	Compte tenu de l'avantage que constitue l'environnement de travail offert par la cabine de tri, pour ce sous-critère, l'offre est jugée satisfaisante .	Pour ce sous-critère, l'offre est jugée moyennement satisfaisante .	Compte tenu de l'avantage que constitue l'environnement de travail offert par la cabine de tri, pour ce sous-critère, l'offre est jugée satisfaisante .
Planning, gestion de la coactivité chantier/exploitation	Pour ce sous-critère, l'offre est jugée moyennement satisfaisante .	Pour ce sous-critère, l'offre est jugée moyennement satisfaisante .	Pour ce sous-critère, l'offre est jugée moyennement satisfaisante .
NOTE CRITERE 3 (24)	17,80/24	13,80/24	17,40/24

Madame Claude DE GIRARDI exprime ses inquiétudes concernant les deux accidents survenus sur le centre de tri de Nîmes exploité par Paprec et s'interroge sur l'absence de référence à ces accidents dans l'analyse des offres.

Monsieur Alex ARNAL rappelle que ces événements ont bien été pris en compte dans la réflexion, notamment au niveau des exigences en matière de sécurité mais que l'évaluation des candidats ne peut se baser que sur les offres remises et sur les critères techniques et financiers énoncés dans le règlement de consultation.

Madame Brigitte SEGURA précise que la sécurité a été une priorité dans la conception du DCE, notamment avec l'exigence d'une nouvelle chaîne de tri repensée pour garantir un niveau de protection renforcé pour les agents.

Madame Claude DE GIRARDI conclut en soulignant que, malgré les engagements exprimés par les candidats, seule leur mise en œuvre permettra d'en confirmer la fiabilité. À ce stade, l'examen des offres doit en effet se fonder sur les éléments techniques fournis. Elle indique comprendre le choix opéré, tout en précisant qu'il lui semblait important de soulever cette question.

Critère 4 : TECHNIQUE PHASE EXPLOITATION – MAINTENANCE – 14% de la note finale

	PAPREC	SEPUR	SOVAL
Gestion, mise en œuvre des moyens humains et organisation de ces moyens pour l'exploitation des installations pendant la durée totale du marché y compris en termes de qualité et sécurité	Moyens humains Le taux d'encadrement est satisfaisant (1 directeur, 1 responsable d'exploitation, 1 responsable maintenance, 1 agent administratif) (+) 64 personnes en phase 1 (apports de tonnes extérieures et renforcement du nb de trieurs pour trier en ECTv2) 41 personnes en phase 3 (conforme à la Masse Salariale actuelle, pas de gestion sociale à envisager) A noter une nouvelle équipe de direction dans le pilotage du site, de l'activité et du territoire. Organisation Poste 6h-13h30 et 14h-21h30 - maintenance de nuit	Moyens humains (-) La direction de site est mutualisée avec 4 autres sites (20%), L'organisation générale comprend également un responsable d'exploitation, un responsable maintenance, et un agent administratif. 31 personnes en phase 1, 38 personnes en phase 3 Organisation 1 poste de 6h à 13h, 1 poste de 14 à 21h, et conducteur d'engin en décalé pour couvrir l'amplitude. (-) La pesée et le contrôle des apports en dehors des heures des plages de travail régulière n'est pas clair (samedi, après 21h, entre 13 et 14h)	Moyens humains Le taux d'encadrement est satisfaisant (1 directeur, 1 responsable exploitation, 1 responsable maintenance, 1 agent administratif) . 34 personnes en phase 1 (fonctionnement en 1 poste), 38 personnes en phase 3 (dont 10 à tps partiel 70%) Organisation 1 poste de 5h à 12h30 / 1 poste de 16h à 23h30 avec du temps consacré à la maintenance entre les postes ce qui est original et intéressant.
Gestion, mise en œuvre des moyens humains et organisation de ces moyens pour l'exploitation des installations pendant la durée totale du marché y compris en termes de qualité et sécurité	<u>Caractérisations :</u> (+) La salle de caractérisation est spacieuse et bien équipée. Contrôle qualité à la réception conforme aux attentes. Nettoyage de 30 min à la fin de chaque poste. <u>Sécurité</u> (+) Présence physique d'un gardien en dehors des heures d'ouverture pour ronde avec caméra thermique Avec la nouvelle organisation, il est annoncé une refonte totale <u>des</u> procédures de travail.	<u>Caractérisations :</u> La zone de prélèvement et la zone de caractérisation sont proches et bien agencée Il existe un synoptique de contrôle des apports. <u>Sécurité</u> Astreinte assurée par roulement par les encadrants du site. La documentation sécurité est complète (procédure, situation d'urgence, plan de prévention, etc).	<u>Caractérisations :</u> La salle de caractérisation est située au même niveau que la cabine de tri avec élévateur de bac Contrôle qualité à la réception par un conducteur d'engin toujours présent. (le samedi par roulement) Contrôle des apports par logiciel "picture" aujourd'hui de manière manuelle (développement automatique en cours) Traçabilité de la production avec cahier de quart électronique <u>Sécurité</u> Une ambition « 0 accident » affichée et illustrée par des exemples en région (26 sites) Une documentation et des procédures existantes et exhaustives Liaison radio entre les opérateurs (12 radios)
NOTE CRITERE 4 (14)	9,80/14	7/14	8,40/14

Départ de Madame Claude DE GIRARDI.

3.5. Critère 5 : **PART DU MARCHÉ RESERVE AUX PME**– 2% de la note finale

	PAPREC	SEPUR	SOVAL
Part du marché réservé aux PME	38%	19%	27%
NOTE CRITERE 5 (2)	2/2	1,01/2	1,33/2

3.6. Synthèse de notation

	Points max attribués au critère	PAPREC		SEPUR		SOVAL	
		Evaluation du critère	Points obtenus par le candidat	Evaluation du critère	Points obtenus par le candidat	Evaluation du critère	Points obtenus par le candidat
CRITERE 1 – FINANCIER							
Coût global pour le Pouvoir Adjudicateur sur la durée du marché, hors RUO et prime à la performance.	35	0,99	34,62	1,00	35,00	0,88	30,90
Cohérence et justification des coûts d'études et de travaux pour la phase Conception/Réalisation	3	60%	1,80	60%	1,80	60%	1,80
Cohérence et justification des charges et produits pour la phase Exploitation	2	60%	1,20	80%	1,60	60%	1,20
Total critère 1	40,00		37,62		38,40		33,90
CRITERE 2 – PERFORMANCE							
Engagements de performance – phases Conception-réalisation	10	100%	10,00	88%	8,80	60%	6,00
Engagements de performance – phase Exploitation-Maintenance	10	100%	10,00	63,4%	6,34	60%	6,00
Total critère 2	20,00		20,00		15,14		12,00
CRITERE 3 – TECHNIQUE PHASE CONCEPTION – REALISATION							
Gestion du tri en phase transitoire	2	80%	1,60	60%	1,20	60%	1,20
Organisation du site et Caractère visitable du process	3	80%	2,40	40%	1,20	60%	1,80
Qualité et principes techniques du process, flexibilité et évolutivité	8	80%	6,40	60%	4,80	80%	6,40
Qualité technique du génie civil	3	60%	1,80	60%	1,80	80%	2,40
Organisation pour le pilotage de l'opération et dossiers réglementaires	2	60%	1,20	60%	1,20	60%	1,20
Sécurité, accessibilité, ergonomie	4	80%	3,20	60%	2,40	80%	3,20
Planning, gestion de la coactivité chantier/exploitation	2	60%	1,20	60%	1,20	60%	1,20
Total critère 3	24,00		17,80		13,80		17,40
CRITERE 4 – TECHNIQUE PHASE EXPLOITATION – MAINTENANCE							
Gestion, mise en œuvre des moyens humains et organisation de ces moyens pour l'exploitation des installations pendant la durée totale du marché y compris en termes de qualité et sécurité	7	80%	5,60	40%	2,80	60%	4,20
Organisation et pertinence de l'entretien courant, de la maintenance et du plan de GER du site et des équipements	7	60%	4,20	60%	4,20	60%	4,20
Total critère 4	14,00		9,80		7,00		8,40
CRITERE 5 – PART DU MARCHÉ RESERVE AUX PME							
Part du marché réservé aux PME	2	100%	2,00	50,58%	1,01	66,50%	1,33
Total critère 5	2,00		2,00		1,01		1,33

	Points max attribués au critère	PAPREC	SEPUR	SOVAL
		Points obtenus par le candidat	Points obtenus par le candidat	Points obtenus par le candidat
TOTAL CRITERE 1 – FINANCIER	40,00	37,62	38,40	33,90
TOTAL CRITERE 2 – PERFORMANCE	20,00	20,00	15,14	12,00
TOTAL CRITERE 3 – TECHN. PHASE CONCEPT° – REALISAT°	24,00	17,80	13,80	17,40
TOTAL CRITERE 4 – TECHN. PHASE EXPLOIT°- MAINTENANCE	14,00	9,80	7,00	8,40
TOTAL CRITERE 5 – PART DU MARCHE RESERVE AUX PME	2,00	2,00	1,01	1,33
TOTAL GENERAL	100,00	87,22	75,35	73,03

Au regard des critères, les candidats ont été classés :

1^{er} : PAPREC

2^{ème} : SEPUR

3^{ème} : SOVAL

A la suite de ce rapport d'analyse, le groupement AMO a proposé à la CAO de retenir **PAPREC** comme attributaire de ce marché.

Monsieur ARNAL termine en présentant l'image du futur centre de tri proposé par Paprec, sur laquelle apparaissent les modifications de façade : bandeau de fenêtres, ouvertures au niveau de la cabine de tri, redescende au sol du parcours de tri par un escalier extérieur, effets architecturaux en rappel de l'esprit de que qui a été fait sur l'UVE, cuve sprinkler de sécurité incendie.

Monsieur Christophe BOUGAREL interroge l'assemblée sur les notes relativement basses attribuées aux candidats concernant la maintenance.

Monsieur ARNAL précise que la méthode de notation prévoyait une note de base de 60 % lorsque l'offre satisfaisait au minimum attendu, avec la possibilité d'une majoration jusqu'à 80 % en cas de valeur ajoutée ou, à l'inverse, d'une diminution jusqu'à 40 % en cas d'insuffisance. S'agissant de ce critère, aucun élément particulier n'a justifié ni revalorisation ni minoration, ce qui a conduit à attribuer à l'ensemble des candidats la note uniforme de 60 %.

Madame Brigitte SEGURA ajoute que le cahier des charges fixait déjà un niveau d'exigence très élevé, de sorte que les candidats ont essentiellement répondu au socle attendu, sans réellement se distinguer.

Monsieur Richard TIBERINO, Président, introduit le vote :

Lors de sa séance du 18 novembre, la CAO a retenu à l'unanimité l'offre de la société PAPREC, identifiée comme la mieux-disante.

Il est demandé au conseil :

- D'autoriser le Président à signer le marché à venir avec le groupement PAPREC / SW ARCHITECTURE.
- D'approuver le versement d'une prime de 15 000 € aux candidats non retenus.

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 23

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvé à l'unanimité.

La séance est levée à 18h24.

Le Président du Sitom Sud Gard
Richard TIBERINO